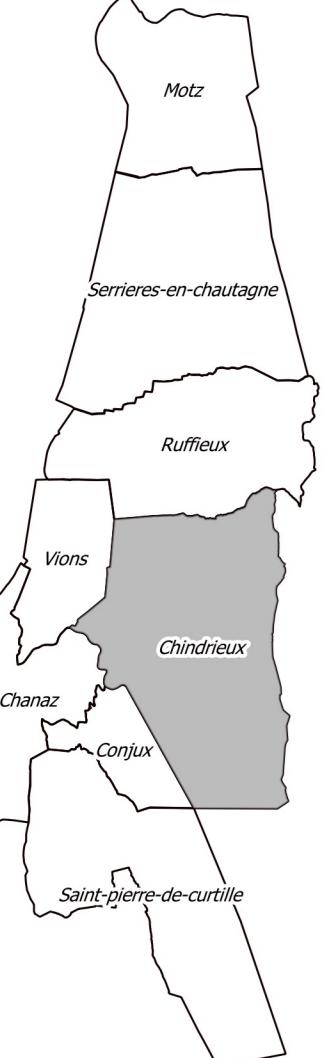


Plan des prescriptions et informations complémentaires

**CHINDRIEUX****ENQUETE PUBLIQUE**

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 25/02/2020 arrêtant le projet PLU de la Communauté de Communes de Chautagne
Le président Dominique DORD

PROCÉDURES		
ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
N	Arrêté le 25/02/2020	
épede CONCEPTION ET DESSIN EPDCE 24 rue Charles Montrouge 78140 VILLENTREUIL Tél : 01 79 69 35 51 info@epde.eu www.epde.eu		
FOND CADASTRAL Origine Cadastre Droits de l'Etat réservés mars 2018		

Zonage

Zone PLUi

Prescriptions

Prescriptions au titre de l'article L151-23 du CU :

- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone humide RAMSAR à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone Natura2000 repérée au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone ZNIEFF type I repérée au titre de l'article L151-23
- Site inscrit repère au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridor biologique
- Secteur de vigne à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Prescriptions au titre de l'article R151-34 1^{er} du CU :

- Inconstructibilité au titre de l'article R151-34 1^{er} du CU (contrainte assainissement)
- Inconstructibilité : contrainte captage AEP
- Inconstructibilité : galeries souterraines

Informations

- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
- Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
- Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
- Axe de bruit SNCF 100m
- Périmètre ABF 500m
- Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4^o
- Bâtiment agricole
- ViaRhône : itinéraire doux ViaRhône à aménager au titre de l'article R151-38

Cadastre

- Lac et rivière
- Parcelle
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger

